

Proposition de prix ferme

Manitoba Hydro vous soumettra un devis pour le branchement du service d'électricité et/ou de gaz. Une fois que l'Entente portant sur le service électrique ou l'Entente portant sur le service de gaz naturel (ou les deux) sera renvoyée à Manitoba Hydro accompagnée, le cas échéant, du ou des paiements requis, une date de mise en service sera fixée.

Servitudes

Selon les particularités de votre demande, une ou plusieurs servitudes à l'égard de votre propriété ainsi que des propriétés voisines pourraient être nécessaires à la mise en œuvre du ou des services. Dans de tels cas, Manitoba Hydro travaillera en collaboration avec le ou les demandeurs.

Débroussaillage et nivellement

Manitoba Hydro est responsable du tracé des conduites. Une fois que le tracé vers votre propriété a été établi, vous êtes responsable de l'enlèvement des arbres et du débroussaillage, y compris l'enlèvement des billots, des débris et de la neige. Avant la construction des installations, vous devez déterminer un niveau du sol final.

Bornes d'arpentage disparues

Les autorités municipales sont responsables des coûts liés au remplacement des bornes d'arpentage disparues ou déplacées qu'exige Manitoba Hydro pour les travaux de construction. Vous avez la responsabilité de communiquer avec un arpenteur-géomètre du Manitoba qui assurera la liaison avec les autorités municipales en votre nom en vue de la restauration des bornes nécessaires.

Permis

Avant de commencer les travaux, les entrepreneurs ou autres personnes responsables d'exécuter les travaux doivent d'abord obtenir un permis des autorités chargées de l'inspection des travaux. Manitoba Hydro ne branchera le service qu'après l'inspection réussie des travaux.

Résidence principale

Une résidence qui dispose d'un service permanent et qui est occupée la majeure partie de l'année (par le propriétaire ou le locataire).

Résidence saisonnière

Une résidence qui n'est pas une résidence principale et qui est utilisée de manière discontinue ou occasionnelle.

Production décentralisée

Vous devez installer, exploiter et maintenir tout matériel de production raccordé au réseau de Manitoba Hydro de manière sécuritaire et fiable, et en conformité avec les exigences de Manitoba Hydro et les lois applicables, y compris les codes de sécurité et/ou d'ingénierie.

Généralités

- Dans certains cas, avant que l'installation de toute conduite ne puisse commencer, Manitoba Hydro doit attendre une autorisation de diverses autorités publiques.
- Manitoba Hydro fournit habituellement les lignes aériennes. L'entreprise offre aussi le branchement souterrain, mais les demandes sont traitées sur une base individuelle.
- Une allocation peut être appliquée au coût d'un service triphasé si la condition suivante existe : une unité simple de charge inductive de 20 hp (kVA) ou plus. Autrement, l'allocation est appliquée au coût d'un service monophasé de capacité équivalente. (Applications commerciales seulement).